DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF - Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Allianz Innovation Souveraineté Européenne
Catégorie d'actions C (EUR)

Allianz Global Investors

ISIN FR0000011975 WKN A2JFAF

PRODUIT

Allianz Innovation Souveraineté Européenne
Catégorie d'actions C (EUR) ISIN FR0000011975
Cet OPC est géré par Allianz Global Investors GmbH, une société de gestion de capital allemande.
Appelez-le +33 1 73 05 73 05 pour de plus amples informations ou consulter le site https://regulatory.allianzgi.com.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Allianz Global Investors GmbH en ce qui concerne ce document d'informations clés. Allianz Global Investors GmbH est autorisée et réglementé par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) en Allemagne
Date de production du document d'informations clés : 16.04.2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE
La SICAV est un OPCVM nourricier du compartiment Allianz European Autonomy de la SICAV de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE.

DURÉE
L'OPC a été créé le 08.09.1992 pour une durée de 99 ans.
Conformément aux règles de l'OPC, les actifs appartenant à l'OPC sont détenus conjointement par les actionnaires de la SICAV. Une assemblée générale des actionnaires peut mettre fin à la gestion de l'OPC conformément aux règles de l'OPC.

OBJECTIFS
Un OPC nourricier est un OPC investi au minimum à 85% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Nous investissons la quasi-totalité de l´actif dans l´OPC maître. Rappel de la politique d'investissement de l'OPC maître : Permettre un accroissement du capital à long terme en investissant sur les Marchés d'actions de la zone euro en mettant l'accent sur les entreprises qui soutiennent la souveraineté et l'autonomie européennes conformément à des caractéristiques E/S.

Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Au minimum 75 % des actifs de l'OPC maitre sont investis de manière permanente et physique dans des Actions des marchés actions de la zone euro, en privilégiant les actions qui soutiennent la souveraineté et l'autonomie européennes. Les entreprises qui soutiennent la souveraineté et l'autonomie européennes sont celles qui se concentrent principalement sur un ou plusieurs des secteurs suivants : (i) Services financiers, (ii) Industries (y compris la défense, les industries stratégiques, les infrastructures et l'énergie), (iii) Technologies de l'information (comprenant la numérisation, les semi-conducteurs, les logiciels et la cybersécurité), (iv) Santé (visant la souveraineté sanitaire),(v) Énergie (axée sur la sécurité énergétique et la transition écologique), (vi Matériaux, (vii) Services aux collectivités (couvrant la sécurité énergétique et la transition écologique), (viii) Services de communication (incluant la cybersécurité et les télécommunications/infrastructures). Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des Actions autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Un minimum de 10 % et un maximum de 30 % des actifs du Compartiment peuvent être investis dans des entreprises de petite et moyenne capitalisation (les entreprises de petite et moyenne capitalisation sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros). Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Titres de créance convertibles, dont 10 % maximum dans des obligations contingentes convertibles. Le Compartiment peut détenir directement jusqu'à 10 % de ses actifs en dépôt à terme et/ou dans des dépôts à vue et/ou peut investir dans des Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des fonds cibles (OPCVM et/ou OPC). L'OPC maitre est compatible avec le PEA (Plan d'épargne en actions) en France. L'utilisation de techniques et d'instruments est limitée à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment est catégorisé comme « fonds d'actions » au sens de la Loi allemande sur la fiscalité des investissements (LAFI). L'OPC maitre promeut des caractéristiques environnementales et sociales (caractéristiques E/S) avec l'application simultanée de certains critères d'exclusion minimum pour les investissements directs. Le modèle d'informations précontractuelles du Compartiment présente toutes les données pertinentes relatives au champ d'application, à la description et aux prérequis des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués. Au moins 90 % du portefeuille du Compartiment seront évalués par une notation interne. La notation commence à 0 (note la plus basse) et se termine à 4 (note la plus haute). La base du calcul du seuil de 90 % est la valeur nette.
Le Gérant du Fonds maître gère ce Fonds par rapport à un Indice de référence. L'Indice de référence du Fonds maître est utilisé pour définir les objectifs de performance du Fonds maître et mesurer ses performances. Le Gérant du Fonds maître suit une approche de gestion active visant à surperformer l'Indice de référence. Même si les écarts par rapport à l'univers d'investissement, aux pondérations et aux caractéristiques de risque de l'Indice de référence du Fonds maître, qui restent à notre seule discrétion, seront en toute vraisemblance importants, il est possible qu'une majorité des investissements du Fonds maître (hors instruments dérivés) porte sur des composantes de l'Indice de référence.

L'indicateur de référence de l'OPCVM est: 85% MSCI EMU Total Return Net + 15% MSCI EMU Small Cap Total Return Net (in EUR). Nous suivons une approche de gestion active, ainsi la composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.
En règle générale, la majorité des titres inclus dans le fonds sont également inclus dans l'indice de référence.

Vous pouvez demander le remboursement de vos catégories d'actions chaque jour avant 09:00, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La catégorie d'actions C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.
Dépositaire: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Pour plus d'informations (comme le prospectus, les rapports annuels, etc.), veuillez consulter la section « AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ».

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS
L'OPC s'adresse à des clients de détail qui possèdent des connaissances de base et / ou de l'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

← Risque le plus faible — Risque le plus élevé →

1	2	3	**4**	5	6	7



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'OPC 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPC par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPC enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé cet OPC dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne sur la base du règlement PRIIPs.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Attention au risque de change. Si votre devise en tant qu'investisseur est différente de la devise de souscription de cet OPC, les variations des taux de change pourraient réduire les gains d'investissement ou augmenter les pertes d'investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Cet OPC ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les risques importants suivants ne sont pas entièrement pris en compte par l'ISR :
Des conditions de marché inhabituelles ou des événements imprévisibles importants peuvent amplifier les risques de cet OPC et l'exposer à d'autres risques tels que le risque de contrepartie, le risque de liquidité et le risque opérationnel (une description complète des risques est disponible dans le Prospectus).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'OPC lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de cet OPC dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'OPC et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 9/2017 et 9/2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 8/2019 et 8/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2025.

Période de détention recommandée: 5 ans

Exemple d'investissement: 10.000 EUR

Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	3.120 EUR	2.730 EUR
	Rendement annuel moyen	-68,8 %	-22,9 % chaque année
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7.840 EUR	9.240 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,6 %	-1,6 % chaque année
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.480 EUR	13.310 EUR
	Rendement annuel moyen	4,8 %	5,9 % chaque année
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	13.430 EUR	19.010 EUR
	Rendement annuel moyen	34,3 %	13,7 % chaque année

QUE SE PASSE-T-IL SI ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de l'OPC sont strictement séparés des actifs des autres fonds et des actifs propres de la société de gestion.

L'OPC n'est ni responsable des actifs des autres fonds ni responsable des passifs de la société de gestion. Cela s'applique également aux passifs de la société de gestion résultant d'opérations juridiques qu'elle conclut pour le compte collectif des investisseurs de l'OPC.

Par conséquent, ni l'insolvabilité de la société de gestion, ni celle du dépositaire désigné de l'OPC n'entraînera une perte d'argent pour les investisseurs de l'OPC.

En cas d'insolvabilité de la société de gestion, cette dernière liquidera l'OPC et distribuera le produit aux investisseurs de l'OPC, ou confiera sa gestion à une autre société de gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPC ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10.000 EUR par an sont investis

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	667 EUR	1.957 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,7 %	2,9 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous

sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,8 % avant déduction des coûts et de 5,9 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

		L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 1 an:
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	485 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	171 EUR
Coûts de transaction	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 5 ans

En raison de sa stratégie d'investissement, la valeur de l'OPC peut varier considérablement au cours du temps. Par conséquent, vous devez rester investi pendant au moins la période de détention recommandée pour tirer profit de gains à plus long terme. Si vous désinvestissez plus tôt, le risque d'obtenir des rendements médiocres, voire de ne pas récupérer votre capital investi est plus élevé.

L'OPC est à capital variable. Cela signifie que vous pouvez demander le rachat de parts à chaque calcul de la VNI sans avoir à payer de pénalités. Si cela s'applique à votre OPC, vous ne paierez que la commission de sortie. La procédure détaillée de rachat de parts de l'OPC est décrite dans le Prospectus. L'OPC bénéficie des deux outils de gestion de la liquidité suivants : plafonement des rachats "Gates" et l'extension de préavis dont les modalités sont décrites dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Veuillez contacter l'équipe de gestion des réclamations en utilisant les coordonnées ci-contre. Ils superviseront le traitement de la réclamation par les différentes lignes de métier concernées jusqu'à sa résolution et s'assureront que les conflits d'intérêts potentiels sont identifiés et traités de manière appropriée.

Allianz Global Investors GmbH, Compliance, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Numéro de téléphone : +49 69 24431 140
Site Internet : https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights
Adresse e-mail : investorrightsandcomplaints@allianzgi.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations ESG pré-contractuelles sont accessibles via le lien https://regulatory.allianzgi.com/en/sfdr

Catégorie SFDR – « Article 8 » (produit qui déclare la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux)

L'OPC est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au France, ce qui peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus de conseils, veuillez contacter votre conseiller fiscal.
La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Plus d'informations sur l'OPC sont disponibles sur:
https://regulatory.allianzgi.com, sélectionnez votre pays, le fonds et consultez les informations ou les documents réglementaires fournis où vous pouvez trouver :

- la valeur liquidative, la politique de rémunération, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français aussi disponible gratuitement sur simple demande adressée à Allianz Global Investors, Succursale Française, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02, France ou sur le site internet https://fr.allianzgi.com;
- les performances passées jusqu'à 10 ans et les scénarios de performance.